
Ce document définit les grandes lignes du règlement pour le Championnat de Lorraine des moins de 15 ans.

1. Deux championnats de Lorraine – de 15 ans.

Il y aura 2 Championnats de Lorraine, un en eau vive et un en eau calme

2. Intitulé des Championnats

Championnat de Lorraine – de 15 ans Eau vive (CL-15EV)

Championnat de Lorraine - de 15 ans Eau calme (CL-15EC)

3. L'accès au Championnat

- Les jeunes doivent avoir une pagaie verte correspondant au milieu
- L'âge : la définition est : les jeunes qui auront 15 ans dans l'année sportive du championnat ne pourront pas participer (pas de cadets)

4. Catégorie

Individuelle – de 15 ans

Une seule catégorie d'âge, les 14 ans, 13 ans, 12 ans et 11 ans courent dans une seule catégorie.

Deux catégories : Filles et Garçons

Equipe de club – de 15 ans (équipage, patrouille, classement club – de 15 ans)

Une seule catégorie Mixte (Filles et Garçons)

Equipe de club : à partir du moment où 2 personnes sont dans le même bateau. Ils courent dans la catégorie « équipe ». L'équipe est composée d'athlètes du même club. La constitution d'équipe peut être de garçons, de filles ou mixte. Il y a un seul classement.

5. Classements

Les titres (individuels ou équipe) doivent être le cumul de plusieurs week-ends.

6. La saison du Championnat

Elle est du 1^{er} septembre au 30 juin.

7. Les épreuves

Elles peuvent être couplées avec les courses régionales des cadets, des juniors,.....

8. Les athlètes

Ils peuvent rentrer dans le Championnat en cours de saison.

9. Nombre d'épreuves

Il est au choix des commissions.

10. Embarcations

Les épreuves devront comporter du Canoë et du kayak (pagaie verte) en individuel et ou en équipe

11. Forme des épreuves

Elles sont libres (quelques recommandations)

12. Un club

Un club peut inscrire plusieurs équipes dans une catégorie donnée s'il a inscrit un moins un bateau dans une autre catégorie. Une épreuve utilisant un ballon est souhaitable.

Ex : 2 K2 d'un club si il a inscrit un C2 - Ex : 2 K4 d'un club si il a inscrit un C4

Ex : 2 patrouilles K1 si il a inscrit une patrouille C1 -

- a. Arrêté du 4 mai
- b. Les difficultés techniques doivent être en vu de l'obtention de la pagaie bleue.
- c. Physique : les temps et les distances des épreuves devront correspondre au public. Il est possible d'organiser des épreuves physiques autres que le bateau (sensibilisation aux tests PES).
- d. Environnement (expos, historique..).
- e. Une épreuve avec un ballon est souhaitable.
- f. Une sensibilisation au jugement.

13. Le Cross Régional

Il devra compter dans le classement individuel et l'attribution des points est à la libre interprétation des commissions.

Composition des groupes de travail :

1^{er} groupe eau vive : Présidents et Membres des commissions Slalom, Descente, Free style, Rivière sportive, le CTR ou son délégué et le Président du CRCK ou son représentant.

2ème groupe eau calme : Présidents et Membres des commissions Course en ligne, Kayak Polo, Randonnée, le CTR ou son délégué et le Président du CRCK ou son représentant.

Echéancier

- 1 9 Mars : Comité : Validation du cahier des charges.
- 2 16 mars : réunion des commissions.
- 3 Rédaction des règlements.
- 4 6 avril présentation des règlements à la réunion inter-commissions.
- 5 Validation des règlements.

Document validé par le Comité Directeur du 9 mars 2010